

Valais

Les points essentiels

La nouvelle loi scolaire valaisanne. Qu'est-ce qui change ? Et qu'est-ce qui ne change pas ?

Le Grand Conseil a adopté la loi sur l'école en première lecture. Voici les points essentiels.

Rebecca Schüpfer

Armin Bregy

La loi sur l'école valaisanne a été adoptée jeudi après-midi en première lecture par 103 voix contre 25, avec une abstention. Elle fera l'objet d'une deuxième lecture. Plusieurs propositions d'amendement ont déjà été annoncées.

Le président de la commission, Swen Luyet (PLR), a rappelé qu'il s'agissait d'une loi-cadre qui serait complétée par plusieurs lois spéciales. Le Parlement a suivi la commission sur la plupart des points : seuls six amendements ont été adoptés, sur les 222 qui avaient été déposés.

Le conseiller d'État Christophe Darbellay (Le Centre) a également déclaré que la loi adoptée était très proche du projet du Conseil d'État et que les décisions avaient globalement été prises à une large majorité. « Nous éprouvons tous un peu de nostalgie pour l'école que nous avons nous-mêmes connue », a-t-il admis. L'école valaisanne maintient le système des notes et reste fidèle à la culture chrétienne du canton, sans pour autant faire de prosélytisme.

Quels sont les changements apportés jusqu'à présent ? Voici un aperçu.

Les directeurs d'école deviennent des employés cantonaux

À l'avenir, les directeurs d'école valaisans seront employés par le canton, malgré la vive opposition des députés du Haut-Valais.

Philipp Loretan (neo) a déclaré : « Le directeur d'école devient ainsi l'ambassadeur du canton. » Le développement scolaire passe aussi par le développement territorial. Si les communes ne peuvent plus le piloter, la situation deviendra difficile. De plus, une « séparation artificielle » apparaît au sein de l'administration scolaire, dans la mesure où, par exemple, le concierge reste employé par la commune.

Diego Schmid (SVPO) a mis en garde contre la centralisation. Il faut laisser davantage de place aux solutions régionales. Les communes perdraient de leur influence. Les directions d'écoles seraient placées sous l'autorité du service, ce qui affaiblirait la diversité des établissements. « Je ne veux pas d'un système uniformisé pour nos écoles », a déclaré M. Schmid.

Pascal Martig, du Parti noir, a lui aussi demandé que la gestion des écoles reste de la responsabilité des communes. Le président de la commune de Gampel-Bratsch craignait que, dans le cas contraire, la marge de manœuvre des communes ne soit restreinte. Il s'agit là de la structure fédérale du système éducatif. Une solution centralisée mise en place par le canton serait contraire à ce principe.

La situation de départ était passionnante chez les sociaux-démocrates : le PS du Haut-Valais s'est prononcé contre la cantonalisation, tandis que le PS du Bas-Valais s'y est

déclaré favorable. Rahel Zimmermann (PS) voyait certes des opportunités dans une harmonisation des conditions d'emploi, mais aussi des faiblesses. Les directions scolaires devraient rester proches des communes, a déclaré Mme Zimmermann. De plus, la future organisation des interfaces restait floue. Si le projet était adopté, il faudrait au moins que le personnel administratif soit également impliqué.

Le ministre valaisan de l'Éducation, Christophe Darbellay (Le Centre), a déclaré que la cantonalisation des directions d'écoles constituait un élément central de la réforme scolaire. Il s'est ensuite adressé directement au suppléant de l'OSVP, Diego Schmid, enseignant au cycle secondaire de l'OS Löttschental : « Vous êtes un bon enseignant. Seriez-vous un moins bon enseignant si la direction de l'école était cantonalisée ? »

Lors du vote, les députés du Haut-Valais n'ont eu aucune chance.

Le travail social en milieu scolaire reste flou en Valais

Le PS souhaitait inscrire le travail social scolaire dans la loi. Le parti neo aussi. Sarah Constantin (PS) a souligné son importance en tant que soutien aux enseignants. Bernd Kalbermatten (Centre du Haut-Valais) a appuyé cette proposition. Thomas Matter (neo) a déclaré que le travail social scolaire était solidement ancré dans le Haut-Valais. « C'est un allègement de charge important pour les enseignants. »

Darbellay n'a d'abord pas souhaité s'exprimer sur le sujet, mais il a fini par le faire. Il a constaté que le Haut-Valais faisait cause commune avec les partis de gauche sur cette question. Une nationalisation du travail social scolaire ne résoudrait toutefois pas tous les problèmes. La responsabilité principale incombe aux parents. « Je suis favorable à une école de qualité, mais celle-ci doit se concentrer sur sa mission première. « Qui en veut trop n'obtient finalement pas grand-chose », a-t-il déclaré. Darbellay a en outre reproché au Haut-Valais « un certain opportunisme ». « Les directions d'écoles étaient contre une cantonalisation, mais en matière de travail social scolaire, elles sont pour une centralisation. Ce n'est pas cohérent », a déclaré le conseiller d'État du Centre,

La motion du PS a été rejetée par 79 voix contre 48. Le travail social en milieu scolaire ne sera donc pas inscrit dans la loi.

« Une tenue vestimentaire appropriée » à l'école

Le projet de loi prévoit que les élèves se présentent à l'école dans une « tenue appropriée » et « le visage découvert ».

L'ASPO a également demandé l'interdiction expresse du port de couvre-chefs. Diego Schmid a souligné que l'école était un lieu de rencontre et qu'elle exigeait une communication ouverte. De plus, cet ajout apporterait plus de clarté aux responsables scolaires.

Les sociaux-démocrates souhaitaient quant à eux renoncer à la formulation « tenue vestimentaire appropriée ». Kevin

Pellouchoud, de l'ASEP, a réagi. Les enseignants se retrouvent parfois face à de jeunes élèves qui «sont très peu habillées», a-t-il déclaré, ce qui pose problème. «J'ai beaucoup de collègues qui sont confrontés à cette situation et qui ne savent pas ce qu'ils ont le droit de dire ou non», a déclaré M. Pellouchoud.

Sarah Constantin (PS) a qualifié la déclaration de l'USPE de « scandaleuse ». « Si la tenue vestimentaire des enfants dérange certaines personnes, le problème ne vient pas de l'enfant, mais du regard que portent les adultes sur lui », a déclaré Mme Constantin.

Le ministre de l'Éducation Darbellay a déclaré qu'une interdiction des voiles posait des problèmes sur le plan constitutionnel. Et ce qui est considéré comme «approprié» doit être évalué avec bon sens. «Je ne souhaite pas édicter de règles concernant la longueur des pantalons», a-t-il déclaré.

Les deux motions ont été rejetées. Il en résulte que les élèves doivent porter une « tenue appropriée ». Ils ne sont pas autorisés à se couvrir le visage. Le port d'un couvre-chef reste toutefois autorisé.

Le bilinguisme dans les écoles valaisannes

Le PS souhaitait ancrer davantage le bilinguisme dans la loi sur l'école. Concrètement, le parti demandait que l'allemand soit enseigné dans les classes francophones et le français dans les classes germanophones. En outre, des formes d'enseignement bilingues devaient être systématiquement mises en œuvre dans le cadre du concept linguistique. Le PS souhaite ainsi renforcer le bilinguisme non seulement en tant que matière scolaire, mais aussi en tant que composante à part entière de l'identité valaisanne.

Joachim Felix Correia (PS) a déclaré : « Si ce n'est pas à l'école, où le bilinguisme devrait-il avoir lieu ? »

Darbellay a rétorqué que le Valais s'engageait déjà fortement en faveur du bilinguisme. Une école bilingue est certes un rêve, mais il existe déjà aujourd'hui des filières bilingues. Cette offre devrait être encore développée. Cependant, les enseignants formés en conséquence sont rares.

La motion a finalement été rejetée.

Les traditions chrétiennes dans les écoles valaisannes

L'UDF souhaitait ancrer davantage les traditions chrétiennes dans la loi sur l'école. Celles-ci devaient être qualifiées d'« élément important des écoles valaisannes ». Diego Schmid (UDC) a déclaré que les fêtes chrétiennes, comme la communion, faisaient partie intégrante du calendrier annuel. Il s'agit là d'une tradition vivante. « Il n'y a aucune raison de remettre cela en question », a déclaré M. Schmid. Le Valais n'a pas à avoir honte de sa culture et de ses traditions chrétiennes.

Le PS a adopté une approche différente. Il ne souhaite pas parler de manière générale de « traditions chrétiennes », mais plutôt de « traditions locales ». L'objectif est de mettre l'accent sur les coutumes culturelles et régionales sans trop mettre en avant la dimension religieuse.

Le conseiller d'État Darbellay a déclaré que la proposition de loi était un compromis. Les fêtes religieuses auraient toujours leur place, et l'histoire ne serait pas non plus niée. Il fallait toutefois reconnaître que la société avait changé. Environ 26 % des Valaisans n'appartiennent aujourd'hui à aucune religion. Dans l'ensemble, on a trouvé une voie équilibrée, a estimé M. Darbellay.

La motion de l'ASPO a été rejetée. La motion du PS visant à parler de traditions « locales » plutôt que « chrétiennes » n'a pas non plus obtenu la majorité.